



**VILLE DE SAINT-MANDE**  
VAL-DE-MARNE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mars 2019**

**RAPPORT DES SERVICES**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE**

**RAPPORTEUR M. MEDINA**

Mes chers(es) Collègues,

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 11 février dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Le budget 2019 est marqué par les éléments de contexte national suivants :

- Les modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les mêmes qu'en 2018. La diminution de la DGF est due à l'écrêtement, et elle est partiellement atténuée par l'augmentation de la population<sup>1</sup> (au total, diminution de 66 846 € par rapport à 2018).
- La stabilisation de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard d'euros, depuis 2016.
- La mise en œuvre de la deuxième tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation.

Il est également marqué par les éléments de contexte local suivant :

- La décision de ne pas augmenter les taux d'imposition de la ville.
- Les investissements sont d'un niveau très élevé cette année. 2019 est marqué par la fin des travaux de l'équipement public ACI ainsi que par le démarrage de son exploitation.

---

<sup>1</sup> Cf. paragraphe relatif aux dotations (page 9)

## LE BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE DE SAINT-MANDE EN QUELQUES CHIFFRES

**67,84 M€** : le montant du budget principal :

**42,99 M€** en section de fonctionnement.

**24,85 M€** en section d'investissement.

**15,17 M€** : ce montant représente le niveau d'emprunt budgété pour l'année 2019.

13,77 € correspondent à un emprunt d'équilibre qui pourra être supprimé avec le report des résultats antérieurs.

### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 42 989 880 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses de fonctionnement		BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
011	Charges à caractère général	9 292 049 €	10 401 992 €	11,9 %
012	Charges de personnel	18 646 947 €	18 300 000 €	- 1,9 %
014	Atténuation de produits	6 487 296 €	6 324 431 €	- 2,5%
65	Autres charges de gestion courante	2 656 992 €	2 670 600 €	0,5 %
66	Charges financières	685 122 €	625 060 €	- 8,8 %
67	Charges exceptionnelles	1 088 190 €	1 204 455 €	10,7 %
<b>Opérations d'ordre</b>				
023	Virement à la section d'investissement	564 925 €	1 214 442 €	115,0 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 916 014 €	* 2 103 899 €	9,8 %
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	145 000 €	100 %
<b>Total</b>		<b>41 337 535€</b>	<b>42 989 880 €</b>	<b>4,0 %</b>

\* Ce montant inscrit au chapitre 042 correspond à la dotation aux amortissements à hauteur de 1 540 000 € ainsi qu'aux écritures d'ordre budgétaire liées au refinancement du dernier emprunt structuré intervenu en 2018. Il en va de même pour les 145 000 € du chapitre 043.

### 1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en augmentation de 11,9 % par rapport aux prévisions 2018.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
Achats et prestations de services (autres que terrains amen.)	3 450 452 €	3 831 145 €	11,0%
Eau, Energie, Chauffage	1 215 879 €	1 311 370 €	7,9%
Carburants	65 097 €	75 097 €	15,4%
Fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement	275 658 €	322 725 €	17,1%
Autres fournitures	532 012 €	593 864 €	11,6%
<b>60 - Achats</b>	<b>5 539 098 €</b>	<b>6 134 201 €</b>	<b>10,7%</b>
Contrats de prestations de services	77 043 €	72 200 €	-6,3%
Locations et charges locatives	423 537 €	482 805 €	14,0%
Entretien terrains, bâtiments, matériels	760 024 €	880 458 €	15,8%
Maintenance	278 113 €	367 107 €	32,0%
Primes d'assurance	71 784 €	181 522 €	152,9%
Etudes et autres charges diverses	353 864 €	376 012 €	6,3%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>1 964 365 €</b>	<b>2 360 104 €</b>	<b>20,1%</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	177 970 €	197 420 €	10,9%
Annonces et insertions	33 001 €	39 000 €	18,2%
Fêtes et cérémonies	288 732 €	297 989 €	3,21%
Catalogues et imprimés / publications	165 203 €	173 385 €	4,9%
Transports et déplacements	73 606 €	80 975 €	10,0%
Frais postaux et de télécommunications	258 600 €	250 800 €	- 3,0%
Frais de nettoyage des locaux	583 869 €	657 361 €	12,6%
Autres charges diverses	34 597 €	47 508 €	37,3%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 615 577 €</b>	<b>1 744 438 €</b>	<b>8,3 %</b>
Taxes foncières	100 750 €	90 750 €	-9,9 %
Autres impôts et taxes	72 260 €	72 500 €	0,3 %
<b>63 – Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>173 010 €</b>	<b>163 250 €</b>	<b>-5,6 %</b>
<b>Total Chapitre 011</b>	<b>9 292 049 €</b>	<b>10 401 992 €</b>	<b>11,9 %</b>

#### Le poste « Achats »

##### Achats et prestations de service :

3 831 145 € en 2019 pour 3 450 452 € en 2018, soit + 11,0%.

Cette nature comptable comprend principalement la commande de repas pour les écoles et les crèches, ainsi que la réservation de places en crèches privées.

L'augmentation est essentiellement due à l'inscription de crédits en année pleine pour la rémunération du délégataire en charge de la crèche la Maison du Bois et la Halte-Garderie (+ 347 000 €).

##### Eau, Energie, Chauffage :

1 311 370 € en 2019 pour 1 215 879 € en 2018, soit + 7,9 %.

Une augmentation des crédits est prévue en prévision de l'ouverture du nouvel équipement public ACI.

### Carburants :

75 097 € en 2019 pour 65 097 € en 2018, soit + 15,4 %.

Cette augmentation tient compte du montant réalisé en 2018 et correspond au renchérissement des prix de l'essence à la pompe. De plus, le nombre de trains de lavage pour le nettoyage de la voirie a été augmenté.

### Autres fournitures :

593 864 € en 2019 pour 532 012 € en 2018 pour, soit + 11,6 %.

La hausse de ce chapitre est très répartie entre les différents services et natures comptables. On peut citer par exemple l'augmentation du coût des vêtements de travail afin de finaliser l'achat des tenues pour les agents de l'accueil unique (+ 20 000 euros), ou la hausse des frais de fournitures pour l'entretien des bâtiments afin de se conformer au réalisé 2018 (+ 35 000 euros).

## **Le poste « Services extérieurs »**

### Locations et charges locatives :

482 805 € en 2019 pour 423 536 € en 2018 pour, soit + 14,0%.

La hausse de ce chapitre est très répartie entre les différents services et natures comptables. On peut noter par exemple l'augmentation des charges locatives (+ 14 000 euros).

### Entretien terrains, bâtiments, matériels :

880 458 € en 2019 pour 760 024 € en 2018, soit + 15,80 %.

L'augmentation est liée aux coûts d'entretien et réparations des voiries communales (+ 95 000 €).

### Maintenance :

367 107 € en 2019 pour 278 113 € en 2018, soit + 32,0 %.

L'augmentation est liée aux coûts de maintenance du service informatique (+83 000 €). Afin de se conformer au réalisé 2018 et de prévoir la maintenance des nouveaux logiciels (comme la taxe de séjour ou le logiciel de dématérialisation des courriers et des demandes).

### Primes d'assurance :

181 522 € en 2019 pour 71 784 € en 2018, soit + 152,90 %.

Cette augmentation correspond à l'assurance relative aux travaux de l'équipement public ACI (+ 95 000 €). Ainsi, en 2020, cette nature comptable devrait retrouver un niveau plus classique.

## **Le poste « Autres services extérieurs »**

### Frais de nettoyage des locaux

657 361 € en 2019 pour 583 869 € en 2018, soit + 12,6%.

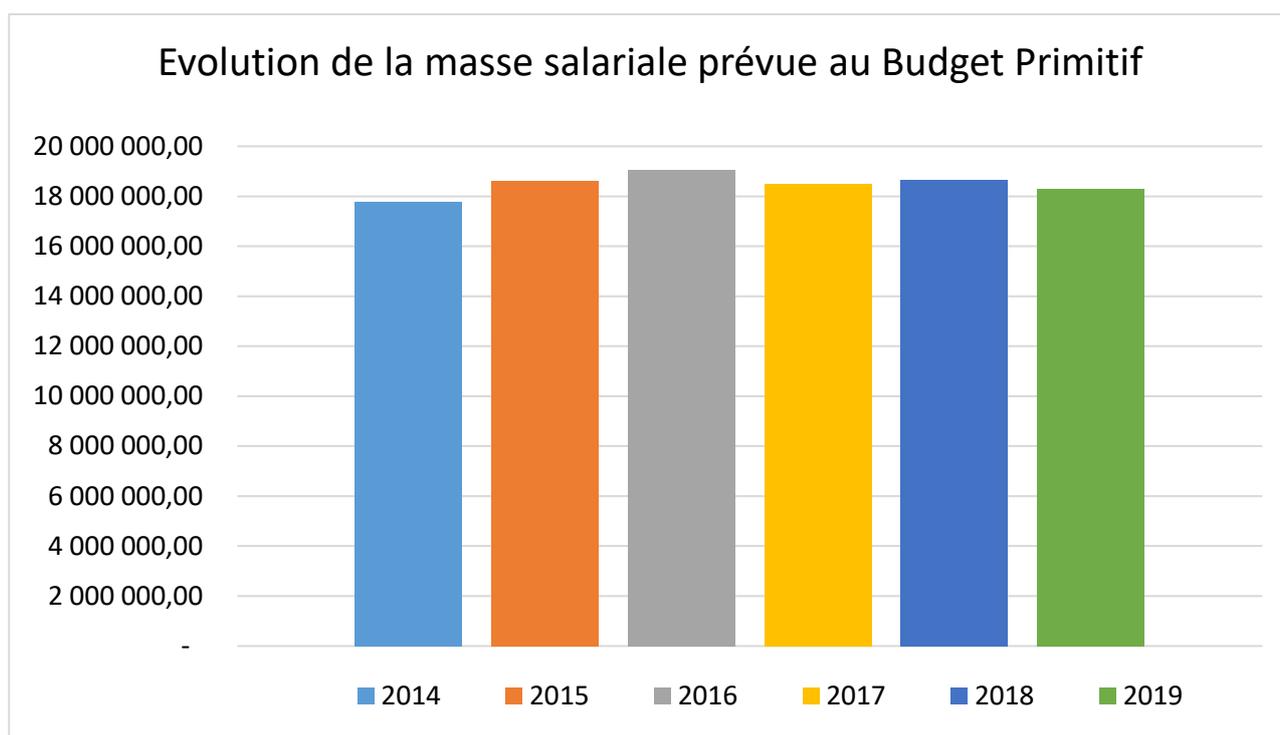
Cette augmentation est liée à la mise en place du nouveau marché qui améliore la qualité des prestations. En effet, l'état des lieux réalisé par les services était considéré comme insatisfaisant.

### Le poste « Impôts taxes et versements assimilés »

- Les crédits relatifs aux taxes foncières sont en baisse par rapport à 2018, suite à un rattachement trop important fin 2018, qui diminuera artificiellement les dépenses sur cette ligne en 2019.
- Les autres impôts sont stables par rapport à 2018.

### 1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont en baisse de 1,9 % par rapport aux prévisions 2018.



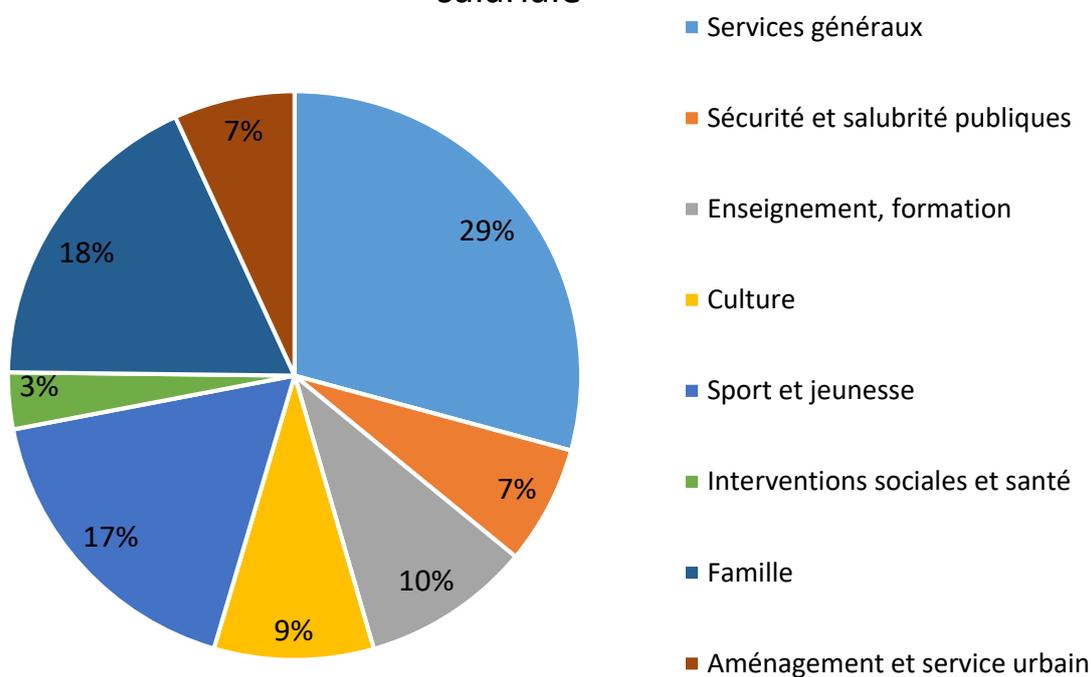
Pour rappel, le réalisé du chapitre 012 en 2018 est en baisse par rapport à 2017, et par rapport au prévisionnel 2018.

La baisse de la masse salariale est due à la gestion budgétaire rigoureuse des ressources humaines de la ville, et au passage en délégation de service public de la crèche Maison du bois et de la halte-garderie en année pleine.

La ville réussit donc à contenir la masse salariale, tout en maintenant le même périmètre d'intervention et un service public de qualité.

Et ce, malgré le glissement vieillesse technicité (GVT) et les éléments de contexte tels que la généralisation du RIFSEEP ou le reclassement en catégorie A des postes B de la filière médico-sociale.

## Répartition fonctionnelle des crédits de la masse salariale



### 1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

6 324 431 € (6 487 296 € au total budgété en 2018 soit – 2,5 %)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, pour lequel le montant est figé.
- le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En 2018, le montant du FPIC était de 850 588 €. A ce jour, la ville ne connaît pas encore le montant 2019. Mais il devrait être stable, c'est pourquoi 900 000 € ont été inscrits.

A noter, la Ville de Saint-Mandé est assujettie à la pénalité SRU en 2019, pour un montant de 34 615 € (proche du réalisé 2018 : 42 798 €). Cette pénalité est due à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, décidée par le gouvernement. Néanmoins, la pénalité devrait être nulle en 2020, grâce à la poursuite de nos efforts en matière de logements sociaux et aux subventions pour surcharge foncière attribuées en faveur du logement social.

De plus, ce chapitre comprend le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au Territoire pour les dépenses qu'il effectue directement dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères ». Cela représente en 2019 un montant maximum estimé à 1 635 000 €.

#### 1.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

2 670 600 € (2 656 992 € en 2018 soit + 0,5 %)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		B.P. 2018	B.P. 2019	Evolution (%)
651	Redevances pour concessions, brevets, licences...	1 985 €	2 285 €	15,1 %
6531	Indemnités	220 000 €	220 000 €	0,0 %
6532	Frais de mission	1 000 €	1 000 €	0,0 %
6533	Cotisations de retraite	25 000 €	25 000 €	0,0 %
6535	Formation des élus	10 000 €	5 000 €	- 50,0 %
6541	Créances admises en non-valeur	31 000 €	31 000 €	0,0 %
6542	Créances éteintes	0 €	60 000 €	100,0 %
6553	Service d'incendie	470 000 €	470 000 €	0,0 %
65541	Contribution au fonds compensation des charges territoriales	65 057 €	90 000 €	38,3 %
6558	Autres contributions obligatoires	236 080 €	241 151 €	2,1 %
657358	Subvention de fonctionnement aux groupements publics	50 300 €	60 000 €	19,3 %
657362	CCAS	942 258 €	858 167 €	- 8,9 %
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	535 312 €	537 997 €	0,5 %
65888	Charges diverses de la gestion courante	69 000 €	69 000 €	0,0 %
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>2 656 992 €</b>	<b>2 670 600 €</b>	<b>0,5 %</b>

On peut préciser à propos de ce chapitre que :

- Le montant de 60 000 € nouvellement inscrit au 6542 correspond aux créances éteintes suite à des procédures de rétablissement personnel.
- La « contribution au fonds de compensation des charges territoriales » (nature 65541) correspond à la contribution versée par la ville au Territoire. Il s'agit d'une estimation de la participation de la ville aux charges mutualisées.
- Le montant inscrit au 657358 correspond aux subventions versées par la ville au syndicat mixte Autolib' et Vélib'.
- Le montant budgété au 657362 au titre de la subvention de fonctionnement versée au CCAS est en baisse. Il est précisé d'une part que le besoin s'est élevé au réel à 914 000 € en 2018. D'autre part, cette baisse est due à la diminution de la subvention versée au centre de soins infirmiers (- 30 000 €), qui a vu ses recettes augmenter. Cette baisse est enfin liée à l'augmentation des recettes de livraison de repas (+ 18 000 €) en raison d'une hausse du nombre de bénéficiaires au taux tarifaire maximum.
- La nature 65888 correspond au versement de l'allocation municipale de garde d'enfant à domicile (AMGED). L'inscription budgétaire est stable.

#### 1.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

625 060 € (685 122 € en 2018 soit – 8,8 %)

La baisse des frais financiers en 2019 est liée à l'amortissement des emprunts.

Par ailleurs, la ville perçoit une aide du fonds de soutien, adossée au remboursement des deux emprunts structurés refinancés à taux fixe.

Ainsi, l'encours de dette de Saint-Mandé est de 886 € par habitant au 31 décembre 2018, à comparer à la moyenne de la strate qui est de 1 063 € par habitant (chiffre de la DGCL, 2017).

### 1.1.6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

1 204 455 € (1 088 190 € en 2017 soit + 10,7 %).

Ce chapitre est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. Cette dépense est donc compensée par les ressources correspondantes.

Le montant de ces reversements est en hausse (+ 76 500). Cela s'explique par le fait que les recettes de stationnement sur lesquelles le reversement est basé ont augmenté grâce à la mise en place du forfait post-stationnement et du stationnement partiellement payant le dimanche. Il est à noter que le solde de recettes restant à la ville est en augmentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, grâce à la signature du quatrième avenant.

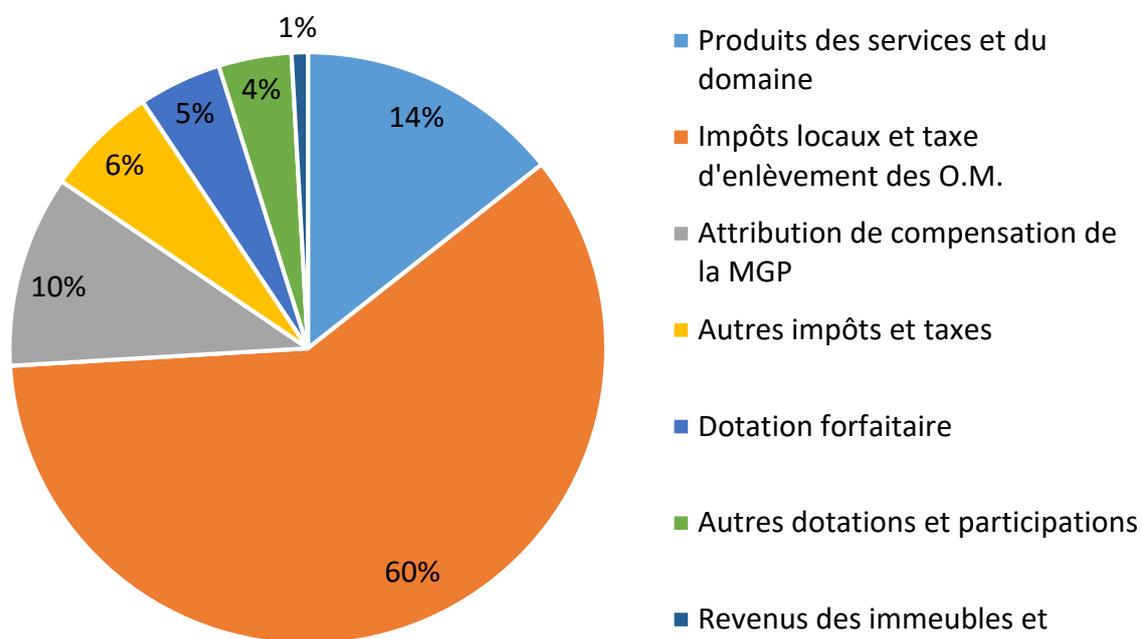
De plus, le prévisionnel de la nature comptable 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » est en hausse (+ 30 400 €) afin de prendre en compte l'augmentation des annulations des droits de voirie titrés en 2018. (Il s'agit notamment de l'annulation des droits de voirie suite aux travaux non réalisés par le crédit agricole en 2018 pour un montant de 25 3345 €).

### 1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 42 989 879,51 €, sont ventilées ainsi :

Recettes de fonctionnement		BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
013	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>0,0 %</b>
70	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>5 231 943€</b>	<b>6 070 304 €</b>	<b>16,0 %</b>
73	<b>IMPOTS, TAXES ET FISCALITE REVERSEE</b>	<b>31 486 079 €</b>	<b>32 343 302 €</b>	<b>2,7 %</b>
	Dont taxes foncières et d'habitation	22 706 106 €	23 399 925 €	3,1 %
	Dont attribution de compensation de la MGP	4 449 391 €	4 443 939 €	- 0,1 %
	Dont taxe enlèvement O.M.	1 735 582 €	1 909 438 €	10,0 %
	Dont Autres impôts et taxes	395 000 €	390 000 €	- 1,3 %
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	2 200 000 €	2 200 000 €	0,0 %
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 967 789 €</b>	<b>3 583 903 €</b>	<b>- 9,7 %</b>
	Dont dotation forfaitaire	1 976 846 €	1 910 000 €	- 3,4 %
	Dont compensations Taxes habitation et foncières	365 243 €	369 200 €	1,1 %
	Dont participation C.A.F.	1 556 600 €	1 260 502 €	- 19,0 %
	Dont divers	69 100 €	15 541 €	- 77,5%
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>362 834 €</b>	<b>373 076 €</b>	<b>2,8 %</b>
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>118 216 €</b>	<b>120 919 €</b>	<b>2,3 %</b>
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>60 675 €</b>	<b>45 375 €</b>	<b>- 25,2 %</b>
<b>Opérations d'ordre</b>				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	198 000 €	100,0 %
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	145 000 €	100,0 %
<b>Total</b>		<b>41 337 535 €</b>	<b>42 989 880 €</b>	<b>4,0 %</b>

## Poids des principales ressources de fonctionnement



### 1.2.1. L'imposition locale

Comme cela a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition de la ville ne seront pas revus cette année.

Seule doit être appliquée la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives fixée à 2,2 % par la loi de Finances 2019.

La municipalité prévoit une estimation prudente du montant des droits de mutation.

### 1.2.2. La Dotation Globale de Fonctionnement

1 910 000 € (1 976 846 € en 2018 soit – 3,4 %)

Depuis la loi de finances 2018, la dotation forfaitaire (DGF) de Saint-Mandé ne subit plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics.

Les modalités de calcul restent les mêmes. Le montant de la DGF évolue donc en fonction de la population qui serait en légère hausse cette année. Il est également impacté par l'écêtement qui permet le financement de l'abondement des enveloppes de péréquations, et s'applique aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen. C'est le cas pour la ville de Saint Mandé qui sera de nouveau écrêtée en 2019 (c'est ce qui explique la nouvelle baisse de DGF par rapport à 2018).

### **1.2.3. Les participations de la Caisse d'allocations familiales**

1 260 502,40 € (1 556 600 € en 2018 soit – 19,0 %)

Cette baisse des recettes de la CAF est essentiellement liée au fait que la crèche la Maison du Bois et la Halte-garderie seront gérées dans le cadre d'une délégation de service public sur toute l'année 2019 (et non sur 4 mois comme en 2018). Ainsi, la ville ne percevra plus directement les subventions de la CAF.

### **1.2.4. Les redevances**

5 735 304 € (5 231 943 € en 2017 soit + 9,6 %)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

Malgré la baisse des participations familiales du service petite enfance, liée à la délégation de service public pour la gestion de la crèche la Maison du Bois et de la Halte-garderie (- 175 000 €), ces recettes sont stables, en légère hausse.

Cela s'explique notamment par la hausse des recettes de Q PARK (+ 349 700 €) qui avaient augmenté plus que prévu en 2018, grâce à la mise en place du forfait post-stationnement et du stationnement partiellement payant le dimanche. Cela s'explique également par une augmentation des recettes liées au forfait de post-stationnement (+ 200 000 €), estimatif établi en fonction du réalisé 2018.

En ce qui concerne les recettes de la direction de la famille :

La réforme des rythmes scolaires mise en place en septembre 2018 a créé des forfaits incluant la restauration et l'accueil de loisirs. Ainsi, les recettes inscrites en fonction « centres de loisirs » sont en augmentation puisqu'elles incluent ces forfaits (les recettes en fonction « restauration scolaire » diminuent donc d'autant), et grâce également à l'augmentation des effectifs (+ 169 000 euros de recettes au total).

Par ailleurs, 455 000 € correspondent à des remboursements du délégataire chargé de la gestion de la crèche Maison du Bois et de la Halte-Garderie. En effet, les frais de repas, de fluide et de personnel mandatés par la ville sont ensuite remboursés dans le cadre de la délégation de service public.

### **1.2.5. Les produits financiers**

Il s'agit des aides du fonds de soutien que la ville perçoit dans le cadre du refinancement des deux emprunts structurés :

- d'un montant de 118 216 €, jusqu'en 2034 pour l'euro franc suisse,
- et d'un montant de 2 703 €, jusqu'en 2028 pour l'emprunt de pente.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 24 854 341,98 €, sont ventilées ainsi :

Dépenses d'investissement		BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 595 372 €	1 615 114 €	1,2 %
20	Immobilisations incorporelles	374 257 €	728 560 €	94,7 %
204	Subventions d'équipement versées	569 000 €	671 000 €	17,9 %
21	Immobilisations corporelles	1 046 045 €	6 494 976 €	520,9 %
23	Immobilisations en cours	9 805 777 €	11 841 000 €	20,8 %
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	198 000 €	100,0 %
041	Opérations patrimoniales	0 €	200 100 €	100,0 %
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	3 105 592 €	100,0 %
<b>Total</b>		<b>13 390 450 €</b>	<b>24 854 342 €</b>	<b>85,6 %</b>

#### 2.1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 728 560 €

Ce chapitre contient notamment :

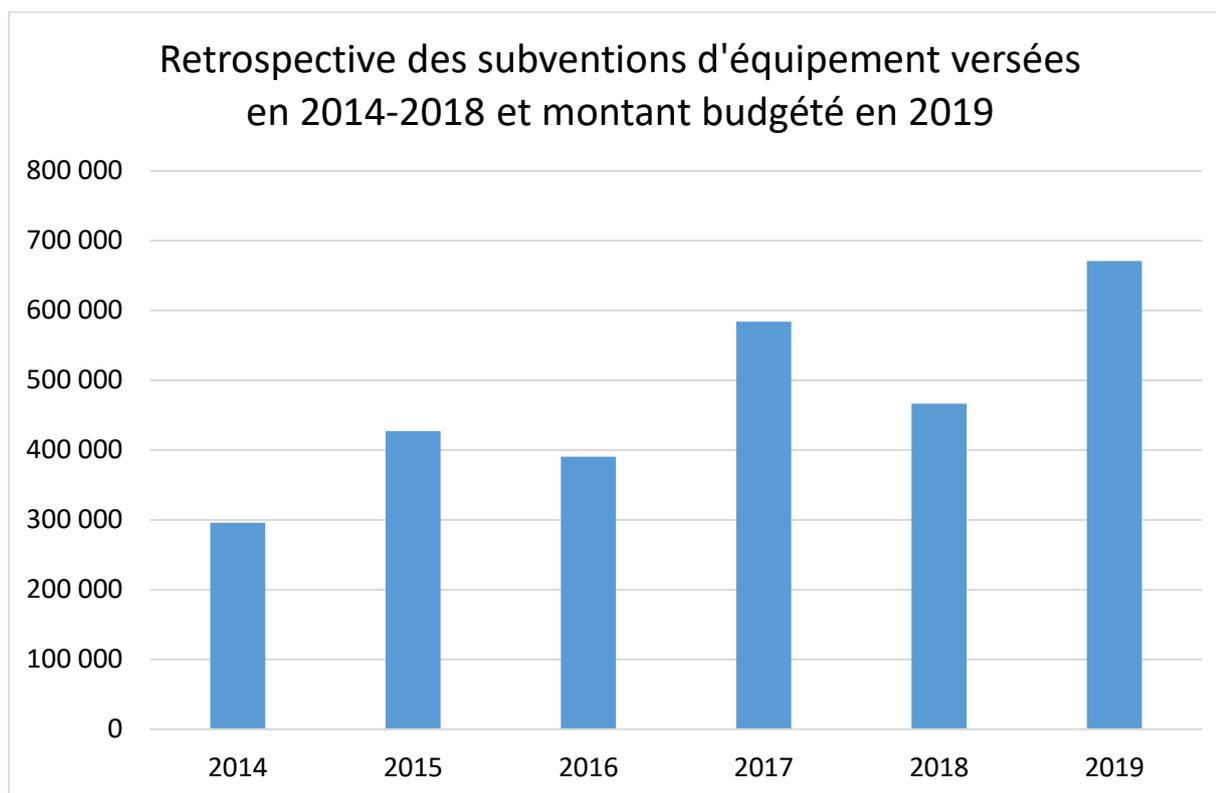
- La mise à jour et le développement des systèmes d'information (407 100 €) : achat de licences, acquisition de nouveaux logiciels (dématérialisation du courrier et des demandes, gestion de l'activité de l'InterVal, changement du logiciel artothèque notamment), refonte du site internet, création d'une salle serveurs.
- Les frais d'études réalisées par les services techniques (239 460 €) : accompagnement à la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) par exemple (5 800 €), diverses études liées aux travaux de voirie (100 000 €).

#### 2.1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 204) : 671 000 €

Les dépenses de ce chapitre sont composées notamment de :

- 355 500 € de subventions pour surcharge foncière pour l'opération située rue de l'Alouette et de l'Abbé Pouchard qui crée 21 logements sociaux familiaux.
- Des subventions pour l'acquisition de vélos électriques : 9 000 €.
- D'une enveloppe de 31 500 € dans le cadre du dispositif de soutien au ravalement des devantures commerciales pour la revitalisation du centre-ville.
- D'une enveloppe de 175 000 € pour le versement de subventions dans le cadre du ravalement décennal.
- D'une subvention de 100 000 € pour participer à l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay. Cette subvention sera versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026), pour atteindre 1 000 000 €.

## Rétrospective des subventions d'équipement versées :



### **2.1.3. Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 6 494 976 €**

Habituellement, la ville inscrivait la majorité des travaux d'investissement au chapitre 23. Toutefois, en vue de faciliter le suivi analytique du budget, seuls les travaux pluriannuels seront désormais inscrits à ce chapitre.

Ainsi, dorénavant, l'ensemble des travaux et prestations d'investissement effectués dans l'année est inscrit au chapitre 21.

*Les principaux investissements prévus s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comprend 4 axes :*

#### **Axe 1 : PPI VOIRIE (1 140 000 euros) :**

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public sur l'ensemble du territoire, les travaux 2019 sont notamment les suivants :

- Travaux de réfection de l'avenue Daumesnil : 230 000 €,
- Réfection de l'avenue Sainte-Marie : 95 000 €,
- Travaux relatifs à la fibre avenue Pasteur : 120 000 €.

#### **Axe 2 : PPI ECONOMIES D'ENERGIE (50 000 euros) :**

- Mise en place de deux chaudières gaz à condensation à l'Inter Val : 30 000 euros.
- Ajout de lanterne LED sur la voirie saint-mandéenne : 20 000 euros.

### **Axe 3 : PPI AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (130 000 euros) :**

- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 130 000 euros

### **Axe 4 : PPI RAVALEMENT (5 000 euros) :**

- Ravalement de la salle omnisport : 5 000 euros

*Les principaux investissements hors PPI sont les suivants :*

#### **Equipement public ACI**

- Aménagement voirie avenue Pasteur (1 800 000 euros),
- Equipements informatiques et réseau ENEDIS du nouvel équipement (156 400 euros),
- Mobilier et matériel pour le nouvel équipement (320 000 euros).

#### **Dans le domaine de la sécurité**

- Travaux d'extension de la vidéosurveillance (130 000 euros) : nouvelles caméras situées à l'angle Alphand / Daumesnil, à l'angle Jeanne d'Arc / Epinette, et à l'angle Foch / Chaussée de l'étang.

#### **Dans le domaine de la petite enfance**

- Entretien des bâtiments : 36 000 euros (dont par exemple l'insonorisation des trois salles de vie des enfants de la crèche les p'tits Wollemis).

#### **Dans le domaine de l'enfance**

- Entretien des bâtiments en écoles maternelles : 105 500 euros,
- Entretien des bâtiments en écoles élémentaires : 106 000 euros,
- Travaux liés à la restauration scolaire : 68 200 euros,
- Travaux dans les cours d'école : 40 000 euros.

#### **Dans le domaine du sport**

- Centre Sportif R. Vergne : acquisition de matériels comme par exemple des machines pour la salle de musculation et une monobrosse (81 280 euros).
- Gymnase Benzoni : remise en peinture du gymnase (60 000 euros), et acquisition de matériels pour le Gymnase, comme par exemple des poteaux de badminton (10 750 euros).

#### **Dans le domaine de la culture**

- Rafrachissement de salles du conservatoire : 83 000 euros.

### Bâtiments communaux

- Travaux de chauffage : 45 000 euros,
- Travaux sur ascenseurs : 50 000 euros,
- Achat de matériels électriques pour les travaux de mise en conformité effectués en régie : 50 000 euros,
- Reconstruction du sanitaire situé au niveau du 22 rue de l'alouette suite à un sinistre (prise en charge par l'assurance) : 60 000 euros.

### Voirie

- Achat de mobiliers urbains : 170 000 euros,
- Travaux relatifs à l'éclairage public : 327 000 euros,
- Aménagement du dépôt du cimetière sud : 50 000 euros.

### Garage

- Acquisition de nouveaux véhicules, dont des voitures et des vélos électriques pour la police municipale, et un utilitaire (97 000 €).

### Espaces verts

- Plantations d'arbres et arbustes (90 000 €),
- Acquisitions de matériels et outillages et notamment de bacs orangerie (415 000 €).

### Informatique

- Acquisition et renouvellement de matériels informatiques (136 730 €),
- Installation de réseaux câblés (5 000 euros).

## **2.1.4. Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 11 841 000 €**

Comme expliqué plus haut, seuls les travaux réalisés sur plusieurs années sont désormais inscrits sur ce chapitre. Pour 2019, il s'agit donc des dépenses suivantes :

### **PROJET COCHEREAU (150 000 euros) :**

La première étape du projet correspond à la préparation du transfert du centre de soins dans les locaux de l'InterVal. Ainsi, en 2019 sont budgétés les crédits relatifs aux études et aux travaux réalisés à l'InterVal.

### **OPERATION EQUIPEMENT PUBLIC ACI (10 500 000 euros) :**

Les crédits inscrits permettront de payer le solde des coûts liés à cette opération (travaux, honoraires de l'architecte, prestations (géotechniques ou contrôle technique par exemple)).

### **OPERATION HAUT DE GAULLE (1 191 000 euros) :**

Il s'agit du solde des travaux de voirie situés Haut de Gaulle.

## 2.2. Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 24 854 341,98 €, sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
<b>Opérations réelles</b>			
024 Produit des cessions	0 €	21 000 €	100,0 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	714 000 €	940 000 €	31,7 %
13 Subventions d'investissement reçues	2 700 275 €	2 099 550 €	- 22,2 %
16 Emprunts et dettes assimilées	7 495 236 €	15 169 758 €	102,4 %
<b>Opérations d'ordre</b>			
021 Virement de la section de fonctionnement	564 925 €	1 214 442 €	115,0 %
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections dont dotations aux amortissements	1 916 014 €	2 103 899 €	9,8 %
041 Opérations patrimoniales	0 €	200 100 €	100,0 %
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €	3 105 592 €	100,0 %
<b>Total</b>	<b>13 390 450 €</b>	<b>24 854 342 €</b>	<b>85,6 %</b>

### 2.2.1. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 940 000 €

Cette recette est exclusivement constituée du FCTVA qui dépend des dépenses d'investissement et d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées en 2018.

### 2.2.2. Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : 2 099 550 €

Il s'agit principalement de la recette de 2 005 756 € perçue dans le cadre du projet urbain d'aménagement pour la construction de l'équipement public sur le terrain de l'IGN. Cette recette est versée à la ville en trois fois (2017, 2018 et 2019).

Il s'agit également du produit des amendes de police qui devrait rapporter, en 2019, 70 000 euros. La baisse par rapport au montant prévu les années précédentes s'explique par la mise en place du Forfait Post Stationnement.

Il s'agit enfin de subventions. Telles que par exemple la dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de remplacement de menuiseries extérieures au sein des crèches Tourelle et Maison du Bois (22 794 €).

### 2.2.3. Produit des cessions (chapitre 024) : 21 000 €

Cette année, une cession de véhicule est prévue pour un montant de 1 000 €, ainsi que la cession d'un camion pour un montant estimatif de 20 000 €.

#### **2.2.4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 15 169 758 €**

Le prêt de 2 000 000 d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en octobre 2017 prévoyait une mobilisation des fonds en deux fois. Un premier tirage de 600 000 € a été effectué en décembre 2017. Le second tirage interviendra au plus tard en octobre 2019. Ainsi les crédits inscrits à hauteur de 1 400 000 € correspondent à ce second tirage.

Par ailleurs, les crédits inscrits au budget 2019 à hauteur de 13 766 858 € permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Toutefois, ce besoin de financement pourra être annulé lors de la décision modificative n° 1, grâce au report du résultat antérieur.

Pour rappel, les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

##### **- Section de Fonctionnement :**

- Dépenses	.....	42 989 879,51 €
- Recettes	.....	42 989 879,51 €

##### **- Section d'Investissement :**

- Dépenses	.....	24 854 341,98 €
- Recettes	.....	24 854 341,98 €

Je vous demande, mes Chers (es) collègues, vu l'avis émis lors de la réunion conjointe des commissions municipales Finances et évaluation des politiques publiques, réunie le 19 mars 2019 d'adopter le budget primitif 2019 de la Commune.

LE RAPPORTEUR